



Les droits humains: priorité pour une République moderne



Lindley Couronne
Directeur Général
DIS-MOI

Dis-Moi est une organisation qui milite pour les droits humains dans les pays du sud-ouest de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Rodrigues, Agalega, Comores et Seychelles) à travers le plaidoyer et l'éducation des citoyens aux droits humains. Dis-Moi est une association indépendante de tout parti politique.

Durant ces dernières décennies, la République de Maurice s'est graduellement transformée. Contre vents et marées, elle continue son difficile mais passionnant

apprentissage de la démocratie, parfois au milieu de soubresauts et autres bouleversements politiques.

Beaucoup a été fait par les différents gouvernements post-indépendants (ainsi sommes-nous à l'avant-garde du continent africain en matière de développement) mais beaucoup reste à faire...

Parmi toutes les formes d'engagement, l'engagement politique doit rester le plus noble. Car dans une République démocratique, c'est la politique qui décide de tout : du permis et de l'interdit, des ressources à allouer, de la protection des catégories vulnérables de la population, de la création d'institutions destinées à améliorer la vie de la collectivité. La participation au pouvoir n'est pas par elle-même la condition de la liberté en démocratie. Ce qui importe, c'est le contrôle républicain que les citoyens peuvent exercer sur le gouvernement, permettant ainsi de vérifier que les décisions du pouvoir vont bien dans le sens du respect



Marche pour les droits humains à Rodrigues le 10 décembre.

de leurs droits.

Pour être en accord avec les valeurs de la République et nos engagements internationaux, nos dirigeants politiques ne doivent pas seulement tenir des discours sur la

démocratie mais surtout montrer par leurs actes qu'ils font de ces droits une réalité quotidienne. Le monde moderne, avec les nouvelles technologies, devient un village global et les jeunes citoyens mauriciens

s'attendent à ce qu'on tienne un discours en ligne avec le progrès. Il est grand temps pour les politiques de proposer une République qui serait plus en conformité avec ces changements sociétaux.

Douze mesures pour consolider l'État de droit 1re partie

1 Amender la Constitution pour intégrer les questions des droits humains, vitales pour notre démocratie, tels les droits environnementaux, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des personnes âgées, les droits des LGBTI...

Lorsque le texte constitutionnel fut rédigé dans les années précédant l'Indépendance, le pouvoir colonial en place n'accordait aucune importance à la protection de l'environnement, encore moins à l'extrême pauvreté que le système avait engendrée: 60 ans après, écologistes et scientifiques du monde entier répètent inlassablement que négliger l'écologie serait fatal pour la planète Terre. Dans un autre ordre d'idées, les mentalités ont heureusement évolué par rapport à l'homophobie caractérisée des années 60 et nos gouvernants devraient prendre en compte cette nouvelle donne, abolir la pénalisation de la sodomie et ainsi faire comprendre que l'orientation sexuelle d'une personne

n'est pas un crime. D'autre part, même si notre Etat-providence accorde une grande importance aux personnes âgées, il faudrait aussi inscrire leurs droits dans la Constitution. Il est grand temps que des constitutionnalistes revoient notre Constitution à la lumière des développements des dernières décennies.

DIS-MOI demande à l'État mauricien de :

- Constituer un Comité national (politiciens, société civile) pour revoir la Constitution et y apporter des amendements significatifs et pertinents par rapport aux droits des citoyens de la République.
- Ratifier le 2e protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels.
- Inclure dans la Constitution les droits environnementaux, les droits des personnes âgées, les droits économiques, sociaux et culturels et l'abolition de la peine de mort.

2 Protéger tous les droits des enfants

L'île Maurice a ratifié la Convention des droits de l'enfant et, en tant qu'Etat partie, doit veiller à ce que les enfants de la République de Maurice bénéficient de mesures de protection et d'une assistance spéciales et aient accès à des services essentiels pour le développement de leur personnalité.

Beaucoup a été fait déjà par les gouvernements successifs, notamment la création d'un Bureau des droits de l'enfant (ombudsperson for the rights of the child). L'intention de la Ministre de la femme d'abolir le mariage à 16 ans est aussi un pas dans la bonne direction.

DIS-MOI demande à l'État mauricien de :

- Elargir le champ d'action de l'Adoption Council car il existe de nombreux enfants abandonnés et de nombreuses familles désirant adopter un enfant. La structure présente est clairement dépassée.
- Créer une structure adaptée aux besoins d'enfants souffrant de troubles psychiatriques car rien de structuré n'existe à présent pour les encadrer.
- Former les enfants aux droits et aux responsabilités de manière pédagogique afin qu'ils soient à même de remplir leur rôle de citoyen.
- Promouvoir une éducation de qualité pour les enfants handicapés et offrir les soins de santé de base et un accès adéquat aux lieux publics.